

## Sources et définitions

### ► Sources

Le **Recensement de la population** fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques, notamment la répartition par âge, selon le statut d'occupation, le mode de cohabitation et les conditions de logement. Il fournit également la commune de résidence et la commune du lieu de travail.

### ► Définitions

La **Métropole de Lyon** a été créée par la loi du 27 juillet 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). Elle fait partie des collectivités à statut particulier, au sens de l'article 72 al. 1<sup>er</sup> de la Constitution. La Métropole de Lyon exerce sur son territoire toutes les compétences exercées auparavant par la communauté urbaine de Lyon et le département du Rhône, ainsi que des compétences complémentaires en provenance des communes. Elle forme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 un espace de solidarité pour élaborer et conduire un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, sportif, culturel et social de son territoire, afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion. Elle assure les conditions de son développement économique, social et environnemental au moyen des infrastructures, réseaux et équipements structurants métropolitains.

Les **actifs occupés** (ou **actifs en emploi**) regroupent l'ensemble des personnes ayant un emploi.

On appelle **navetteurs** les actifs ayant un emploi ne travaillant pas dans leur commune de résidence.

L'**aire d'attraction d'une ville** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un **pôle** de population et d'emploi et d'une couronne qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

### ► Pour en savoir plus

- « La croissance de l'emploi s'accompagne de celle des déplacements domicile-travail », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes*, n° 63, septembre 2019.
- « Métropole de Lyon : le tiers des salaires sont versés à des actifs qui n'y résident pas », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, n° 36, mars 2017.
- « Renouveau des établissements de la Métropole de Lyon : un socle pour les emplois de demain », *Insee Analyses Rhône-Alpes*, n° 41, octobre 2015.